



MUNICIPALITÉ
DE
GINGINS

Gingins, le 15 novembre 2021

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1276 GINGINS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12

Délégué municipal : M. Hans Brunner, Syndic

TRAITEMENT DE LA DETTE DE TÉLÉDÔLE SA - NÉGOCIATION DU NOUVEAU LOYER

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Les relations financières entre Télé Dôle et la Commune de Gingins occupent les Municipalités successives depuis des années. Les redevances dues ont maintes fois été partiellement voire totalement abandonnées et Télé Dôle soutenu par des sauvetages ponctuels dont les derniers en date :

| | | |
|-------------|--|--------------|
| 2006 | Renonciation de 20% de la dette de Télé Dôle envers la commune | CHF 50'547.- |
| 2011 | Don de la Commune à Télé Dôle (redevance annuelle) | CHF 25'000.- |
| 2013 | Renonciation d'une partie de la redevance annuelle (pour le reste de la législature 2013 à 2015 et 6 mois de 2016 Soit 3 x 9'000.- et 1 x 4'500) | CHF 31'500.- |
| 2015 | Don de CHF 4.- / habitant | CHF 4'868.- |
| 2015 | Cession des 282 actions de CHF 100 à Région de Nyon | CHF 28'200.- |

En 2016, la Municipalité a accepté un moratoire de quatre ans pour les redevances et les arriérés, depuis lors, TéléDôle n'a jamais honoré un seul versement.

Situation actuelle

Aujourd'hui, la dette de TéléDôle envers la Commune de Gingins se monte à près de CHF 176'251.- et augmente d'année en année, sans réel espoir d'être réglée au vu de la situation financière de la société.

Les contrats liant la Commune de Gingins avec TéléDôle ont été négociés en avril et en mai 2006 et à l'époque, les conditions n'avaient pas été soumises au Conseil communal. Par ailleurs, les deux contrats de droit de superficie ne viennent à échéance qu'en 2036.

En février 2021, une réunion regroupant M. Freudiger et Mme Landeiro de TéléDôle, M. Middleton, Syndic de Crans, commune également concernée par ce dossier, et Mme Pirl, Syndic de Gingins, a été organisée à la demande de TéléDôle afin de renégocier les conventions liant nos communes d'une part, et de trouver une solution pour traiter la dette d'autre part.

Enfin, en octobre dernier, les Municipalités de Crans et de Gingins ont reçu le directeur de TéléDôle dans le but de régler de façon pérenne les arriérés, en acceptant une réduction de la dette au travers d'un plan de recouvrement échelonné sur 5 années et en fixant un nouveau tarif pour les loyers.

Proposition

Partant du principe qu'il vaut mieux encaisser moins que perdre plus, la Municipalité propose au Conseil communal :

- 1) D'autoriser la Municipalité à réduire la dette de TéléDôle jusqu'à un montant maximum de CHF 100'463.- ;
- 2) D'accepter un plan de recouvrement sur 5 années, dès mars 2022 ;
- 3) Négocier une diminution du loyer annuel considérant que le nouveau loyer pourra être fixé à CHF 1'800.- au minimum.
- 4) D'annuler cet accord si le premier versement prévu en mars 2022 n'est pas effectué.

Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

- Vu le préavis municipal n° 12 du 15 novembre 2021 ;
- Entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accepter le préavis municipal N° 12 du 15 novembre 2021 relatif au traitement de la dette de TéléDôle en faveur de la Commune de Gingins ;
2. D'autoriser la Municipalité à réduire la dette de TéléDôle jusqu'à un montant maximum de CHF 100'463.- ;
3. D'accepter un plan de recouvrement sur 5 années, dès mars 2022 ;
4. Négocier une diminution du loyer annuel considérant que le nouveau loyer pourra être fixé à CHF 1'800.- au minimum.
5. D'annuler cet accord si le premier versement prévu en mars 2022 n'est pas effectué.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 15 novembre 2021 pour être soumis au Conseil communal le 9 décembre 2021.

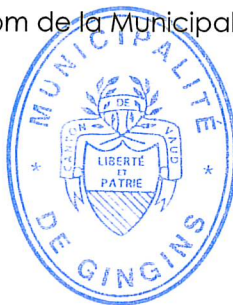
Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Hans Brunner



La Secrétaire



Nathalie Haab